

Conseil municipal de VERMENTON

Séance du mardi 8 décembre 2020, 20^h30

Le 8 décembre 2020 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 30 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Fabienne MURIS-FAFIN, Laetitia GUILLEROT, Sébastien BORNOT, Cédric SCHIFFMACHER, Ophélie GIRAUD, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET

Absents excusés : Benoit SERRIOT, Denis MAILLARD, Isabelle DUPLESSIS

Pouvoirs : Denis MAILLARD à Jean-Dominique FRANCK

Secrétaire de séance: Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Sauvegarde du Moulin des Iles : étude de faisabilité sur l'installation d'une centrale hydroélectrique*
2. *Renouvellement ligne de trésorerie*
3. *Budget annexe-lotissement : décision budgétaire modificative n°1*
4. *Budget annexe-eau : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau de Sacy 2019 (RPQS)*
5. *Tarifs municipaux 2021*
6. *Questions diverses*

Le maire demande à ce que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

6. *Personnel communal : prime exceptionnelle COVID-19*

Compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1/ Sauvegarde du Moulin des Iles : étude de faisabilité sur l'installation d'une centrale hydroélectrique : (délibération 2020/066)

Le maire donne la parole à Hervé RATON, adjoint en charge des projets et travaux qui expose que dans le cadre de la sauvegarde du Moulin des Iles, il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'installer une centrale hydroélectrique. Pour se faire, le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé est nécessaire.

Le maire expose que plusieurs cabinets d'études ont déjà été sollicités ; une réponse est attendue au plus tard le 15/12.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE le principe d'une étude de faisabilité sur l'installation d'une centrale hydroélectrique
- MANDATE le maire pour recueillir les offres de différents bureaux d'études

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

2/ Renouvellement de la ligne de trésorerie : (délibération 2020/067)

Le maire expose que la commune bénéficie d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté dont l'échéance est le 31/12/2020.

Le maire informe que la commune ne l'a pas utilisée en raison de l'échelonnement des dépenses d'investissement et des travaux de réaménagement de voirie qui n'ont pas encore été réalisés. Il propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € pour financer les besoins de fonds en 2021 et d'adapter le montant le moment venu.

Le maire rappelle les conditions de 2020 à savoir :

- taux : €str + marge de 1 %
- frais de dossier : néant
- commission d'engagement : 0.20%

Le maire expose qu'au 27.11.2020, le taux €str se situe entre -0.558 % et -0.548 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté selon les conditions suivantes :

- montant demandé : 100 000 €
- taux : €str + marge de 0.9 %
- frais de dossier : néant
- commission d'engagement : 0.20 %
- validité : 1 an
- *AUTORISE le maire à signer ledit contrat et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement.*

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : - abstention : 0)

3/ Budget annexe-lotissement : décision budgétaire modificative n°1 : (délibération 2020/068)

Le maire expose que tous les terrains ont été vendus et explique que pour permettre les écritures comptables de stock final sur le budget annexe du lotissement il convient de prendre une décision budgétaire modificative.

Le maire propose d'inscrire des crédits supplémentaires aux chapitres suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses / Chap. 023 = + 29 000 €	Dépenses / Chap. 040/Art 3555 = + 29 000 €
Recettes / Chap. 042/Art 71355 = + 29 000 €	Recettes / Chap. 021 = + 29 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *VALIDE la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement*
- *MANDATE le maire pour procéder aux écritures comptables correspondantes*

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

4/ Budget annexe-eau : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPOS) 2019 : (délibération 2020/069)

Le maire expose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPOS) est obligatoire selon le code général des collectivités. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis ensuite à la préfecture, aux communes adhérentes qui devront également délibérer, et mis en ligne sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le maire présente le rapport de l'année 2019 qui concerne l'eau de Sacy. Celui de Vermenton ayant été validé par le Syndicat des eaux le 24 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ADOPTE le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ci annexé

- MANDATE le maire pour transmettre ces documents aux services préfectoraux, mettre en ligne le rapport et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

5/ Tarifs municipaux 2021 : (délibération 2020/070)

Le maire rappelle les tarifs 2020 à savoir :

Service	TARIFS		
<u>Cimetière</u>			
- concession 50 ans	400.00 €		
- concession 30 ans	240.00 €		
<u>Espace cinéraire</u>			
- concession 30 ans	240.00 €		
- cavurne	450.00 €		
Étude surveillée	1.15 € / heure		
Cantine	2.68 € / repas + pause méridienne au QF (gestion par les Filous Futés)		
Location de salles	<u>1. Tarifs pour les habitants de la commune :</u>		
	- Salle des fêtes Vermenton :	260 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 150 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €)	
	- Salle des fêtes Sacy :	260 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 150 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €)	
	- Salle du marché :	100 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 60 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €)	
	- Salle Denizot :	160 € le week-end (+caution ménage : 100 €)	
	En sus, caution de 500 € pour toute location		
	<u>2. Tarifs pour les extérieurs de la commune :</u>		
	- Salle des fêtes Vermenton :	350 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 200 € la journée en semaine (+caution ménage : 200€)	
	- Salle des fêtes Sacy :	350 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 200 € la journée en semaine (+caution ménage : 200€)	
	- Salle du marché :	150 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 85 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €)	
	- Salle Denizot :	240 € le week-end (+caution ménage : 100 €)	
	En sus, caution de 500 € pour toute location.		
	<u>3. Tarifs pour les "bénévoles actifs" de la vie associative Vermentonnaise :</u>		
	- Salle des fêtes :	130 € le weekend (+caution ménage : 200 €) 75 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €)	
	- Salle des fêtes de Sacy :	130 € le weekend (+caution ménage : 200 €) 75 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €)	
	- Salle du marché :	50 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 40 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €)	
	- Salle Denizot :	80 € le week-end (+caution ménage : 100 €)	
En sus, caution de 500 € pour toute location.			
Toutes les salles sont gratuites pour les associations de la commune.			
Droits de place marché	Prestations	Tarifs	
		Abonnement Annuel / jour	Abonnement occasionnel / jour
	Mètre linéaire	0.55 €	1.00 €
	Enlèvement des déchets/mètre linéaire	0.30 €	0.30 €
	Fourniture électrique jusqu'à 2000 W	2.00 €	2.00 €
	Fourniture électrique au-delà de 2000 W	6.00 €	6.00 €
Participation publicité	0.50 €	0.50 €	

Le maire expose que le prix d'achat des cavurnes est de 200 €, il propose de les refacturer au même prix. Quant aux autres tarifs, le maire propose de ne pas les modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- VALIDE la proposition du maire
- VALIDE les tarifs 2021 tels que présentés
- DIT qu'ils sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

6/ Personnel communal : prime exceptionnelle pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 :

Le maire expose que suite aux contraintes et au surcroît de travail liés à la crise sanitaire, le personnel communal a su s'adapter et s'est beaucoup investi pour assurer la continuité des services. Dans ce cadre, le maire souhaite que soit attribuée une prime exceptionnelle de 200 € aux agents titulaires et non-titulaires des services suivants : administratif, technique, cantine/nettoieement et écoles. Cette prime ne peut être versée qu'en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- DECIDE d'instituer une prime exceptionnelle aux agents titulaires et non-titulaires des services suivants : administratif, technique, cantine/nettoieement et écoles
- FIXE le montant à 200 €
- DIT que cette prime sera versée sur les salaires de décembre
- DIT que des crédits sont disponibles

Adopté à l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0)

7/ Questions diverses :

Tour de table :

Jean Dominique FRANCK informe qu'une session de rattrapage pour la distribution des bacs de tri est prévue ce mercredi 9 décembre et mercredi 30 décembre de 13h30 à 15h30 à Vermenton

Hervé RATON annonce une réunion préalable à la réception des travaux de la tranche 1 de la traverse de Sacy vendredi 11 décembre.

Catherine QUILLET demande si d'autres décorations de Noël sont prévues rue du Général de Gaulle, en plus du sapin lumineux.

Il lui est répondu que ce n'est pas prévu car les anciennes décorations sont obsolètes. De plus cette nouvelle installation est moins chronophage et plus fonctionnelle sans oublier le côté écologique parce que très faiblement énergivore.

Fabienne MURIS-FAFIN fait part de la dernière commission communication dans laquelle ont été évoqués le Petit Vermentonnais, les panneaux du patrimoine de Sacy et Vermenton, le livret d'accueil et le panneau d'affichage rue Jean Jaurès.

Béatrice MAUVAIS signale une mauvaise indication de Vermenton avec les panneaux de déviation à la sortie de Nîtry.

Isabelle DELHOMME s'interroge sur la signalétique de la Maison France Services.

Isabelle DELHOMME informe par ailleurs que le Noël des enfants (distribution de livres et de gâteaux) est prévu le samedi 19 décembre après-midi à Sacy et dimanche 20 décembre à Vermenton.

La séance est levée à 21h10.